

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS141

présenté par
M. Vallaud, M. Aviragnet, M. Delaporte et M. Guedj
à l'amendement n° AS|93 de Mme Rousseau

ARTICLE 2

"I- Au deuxième alinéa, remplacer : 2023 par : 2024
II- Par conséquent, au dernier alinéa, remplacer : 2024 par : 2025"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe des députés socialistes et apparentés vise à proposer une date alternative (2024) à la mise en place de la conférence de financement du système de retraite et à en tirer les conséquences sur la remise du rapport présentant au Parlement les solutions examinées par la conférence ainsi créée.